

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	6
Rubrik:	Union des Suisses de France : 17e Congrès de l'Union des Suisses de France à Nancy 26 et 27 avril 1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Suisses de France

17^e Congrès de l'Union des Suisses de France à Nancy 26 et 27 avril 1975

Les Suisses de Nancy ont beaucoup de chance. Ils nous ont reçus dans un cadre somptueux : l'hôtel de ville, joyau du XVIII^e siècle qui occupe tout le côté sud de la place Royale, aujourd'hui place Stanislas ; cette place jalonnée de balcons et de grilles en fer forgé, rehaussé d'or, véritable travail d'orfèvre, de Jean Lamour.

Ouverture du Congrès

Le quorum étant atteint, l'assemblée plénière est ouverte. M. Marcel Gehrig, président de l'U.S.F. souhaite la bienvenue à chacun des participants et aux personnalités représentant les hautes autorités de notre pays : S. E. l'ambassadeur de Suisse, M. P. Dupont, les ministres Gaspard Bodmer et Maurice Jaccard, MM. Ernest Bauermeister, conseiller, L. Guisan, conseiller aux Etats, Invernizzi, directeur du Fonds de solidarité, Marcel Ney, directeur du S.S.E. Fluckiger, président de la société Suisse-France de Nancy qui fête son centenaire et les délégués des différentes sociétés suisses de France.

Allocution de notre ambassadeur

A son tour, notre ambassadeur prend la parole pour rappeler l'attention que nos autorités portent aux travaux de l'U.S.F., de nombreux problèmes ayant déjà été soulevés, d'autres devant être encore traités. Il souligne les difficultés actuelles auxquelles notre pays doit faire face. D'ordre matériel, le budget de la Confédération n'ayant pu être augmenté après le vote du 8 décembre, les conséquences n'ont pas fini de se faire sentir. Il souligne que le travail des différentes sociétés réunies est basé sur la solidarité et l'entraide, et souhaite à chacune d'entre elles plein succès pour ses travaux. Il forme également des vœux pour la Société France-Suisse, centenaire, de Nancy.

Recueillement

Tous les présents observent ensuite une minute de silence à la mémoire des présidents disparus : MM. Baumann, Dürst et Fischer.

Rapport de M. de Planta concernant la Commission des Suisses de l'étranger.

M. de Planta, président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris donne le compte-rendu de la séance qui eut lieu à Neuchâtel, lors du Congrès 74 :

Evocation du voyage de M. L. Guisan, président de la Commission des Suisses de l'étranger, dans le sud de la France, qui a constaté que les groupements suisses de France étaient très actifs.

Problème de l'A.V.S., etc... et rappelle que M. L. Guisan fait partie de plusieurs commissions intéressantes les Suisses de l'étranger. **Information**, la publication touchant les Suisses de l'étranger du monde entier achève son tour du monde. Le Weltenschweizer est momentanément supprimé. **Problème du droit de vote** pour les Suisses de l'étranger qui vu sa complexité subit quelque retard. **Droit de cité**, problème extrêmement complexe également évoqué ainsi que le droit au mariage.

Allocution de M. Louis Guisan

Président, conseiller aux Etats, personnage politique important, M. L. Guisan constate :

l'assiduité exemplaire des délégués de l'U.D.S.F.

Il rappelle les difficultés financières de la Confédération qui se font ressentir également sur l'aide au S.S.E., la réduction de la subvention ayant été de 15 %. Il souligne la période d'austérité pour rétablir les comptes de la Confédération et rappelle une fois encore la diversité des opinions des Suisses de l'étranger, sans oublier de mentionner le point de vue restrictif concernant le droit de cité. Suivent les rapports du trésorier, M. Hoffmeyer. Discussion épique puisque certaines sociétés depuis 1971 n'ont pas encore payé leurs cotisations. Un plan d'action est envisagé. Souhaitons qu'il réussisse et que certains présidents de sociétés prennent conscience de leurs responsabilités.

Fonds de solidarité

Rapport de M. Jacot, de Lyon. A ce sujet, nous renvoyons nos lecteurs à notre numéro de décembre.

Information

Rapport de M. le ministre M. Jaccard (voir également notre numéro de mars) qui rend hommage à la Commission d'information des Suisses de France qui a servi de pionnier dans ce passionnant problème.

Droit de vote pour les Suisses de l'étranger.

A son tour, M. Jaccard, précise : « celui qui se penche sur les problèmes du droit de vote doit être animé d'un esprit civique. En face des responsabilités qui concernent les problèmes de l'ordre du jour dans notre pays, le plus actuel, est hélas, celui des questions financières, l'U.S.F. étant logée à la même enseigne. Après plusieurs années de saignes financières en Suisse, nous sommes en face d'une situation que certains disent catastrophique, ce que je conteste. Nous n'en sommes pas encore là. Si le pays est riche, le Gouvernement est pauvre. Depuis la votation du 8 décembre 1974 qui a abouti au rejet par le peuple de l'augmentation des impôts,

nous sommes sur le plan fédéral, en face d'une situation déficitaire. Si, lors des prochaines votations, le peuple se prononce une fois de plus contre quelques augmentations que ce soient, nous risquons d'avoir un déficit de un milliard 800 millions de francs suisses. Si ce déficit peut être atténué par des emprunts, il est cependant énorme. Actuellement des mesures ont été prises pour rétablir l'équilibre financier, les 7 départements fédéraux ayant vu leur budget fortement diminué. M. Jaccard souligne qu'il est dans l'obligation d'attirer notre attention sur ce fait puisque bientôt — droit de vote obtenu — nous serons à même de nous pencher sur ce problème et d'exprimer prochainement notre opinion sur le plan fédéral.

Cette loi — celle du vote des Suisses de l'étranger — est actuellement en suspens devant les Chambres. Elle est la conséquence directe de l'application de l'article 45 bis concernant les Suisses de l'étranger.

En fait, ce droit de vote a fait couler beaucoup d'encre parce qu'il met en cause de nombreux problèmes sur lesquels même les Suisses de l'étranger sont divisés. Aspects de réciprocité, situation des étrangers qui se trouvent chez nous, etc. Tous les cantons et communes ont donc été consultés et, à l'exception de 2 ou 3 d'entre eux, ils ont été favorables aux décisions de la commission d'experts qui a trouvé finalement une solution qui cherche à tenir compte des aspects divers de ce problème. Le Conseil fédéral a donc adressé un message aux Chambres qui l'examinent. La Commission du Conseil national venant de siéger a eu un débat prolongé qui a porté sur tous les aspects de ce projet. En bref, voici le contenu de ce message :

Le S. de l'E. qui désire accomplir le droit de vote devra se rendre en Suisse dans la commune de son choix, après s'y être inscrit par l'intermédiaire de son Consulat.

Exposé de M. Marcel Ney.

Depuis la séance de la Commission des Suisses de l'étranger de mars, un nouveau pas a été franchi puisque le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les droits politiques des Suisses de l'étranger est sorti et que les deux commissions préparatoires du Conseil national et des Etats ont été nommées. La Commission du Conseil national a siégé au début de cette semaine vu qu'elle est la chambre prioritaire à se prononcer sur ce projet de loi. La discussion relative aura lieu durant la session du mois de juin et la commission du Conseil des Etats se prononcera durant la session d'automne. Le Président de l'Organisation des Suisses de l'étranger est membre de la commission spéciale du Conseil des Etats qui devra préparer les discussions

dans notre Sénat si je puis m'exprimer ainsi. La commission spéciale du Conseil national s'est prononcée, en majorité, en faveur de la nouvelle loi. Quelques petites adjonctions y ont été apportées. Décision importante : on a renoncé définitivement à la condition selon laquelle le Suisse de l'étranger doit se présenter à sa commune d'origine en venant de l'étranger pour participer aux élections fédérales.

Le message a été rédigé d'une façon exemplaire par M. le ministre Jaccard et ses collaborateurs. Je tiens à le remercier ici. Leur message est devenu un document très utile et très sympathique de l'activité suisse à l'étranger ». Suit un long exposé de M. Greller, délégué de l'Union technique suisse de Paris, faisant un parallèle entre les Français de l'étranger et les Suisses de l'étranger. M. Jaccard de conclure, en rétorquant que notre loi répond aux éléments qui caractérisent le problème et qu'elle est un aboutissement heureux d'une évolution très longue, très lente, puisqu'on en parle depuis plus de 10 ans, ce qui est un minimum, compte tenu des nombreux problèmes des Suisses de l'étranger. M. Jacot, ardent défenseur du droit de vote depuis plusieurs années exprime sa vive satisfaction, « en voyant qu'enfin nous arrivons au but ».

Exposé de M. le ministre M. Jaccard sur le problème de la présence de la Suisse à l'étranger

Les Chambres fédérales ayant demandé la rationalisation de nos méthodes de travail, le Conseil fédéral a constitué une commission dite C. Spuhler, puisque présidée par notre ancien président et conseiller fédéral. Il s'agissait de coordonner les travaux de Pro Helvetia, de l'O.F.S.E.C., l'O.N.S.T., le service des Ondes courtes, de l'Association de la presse suisse et de l'organisme des Suisses de l'étranger, ainsi que des Chambres de commerce et de Swissair. La Commission a procédé à une enquête qui a englobé les milieux les plus divers à l'étranger, milieux pouvant apporter des appréciations différentes en vertu des expériences acquises à l'étranger. Cette Commission a donc établi un questionnaire qui fut mis sur ordinateur, 389 organisations ou personnes ont répondu, 175 personnes ont formulé des remarques complémentaires. Le résultat obtenu n'en est pas moins représentatif. Voici donc la conclusion de la dite Commission :

l'image de la Suisse à l'étranger est bonne pour ne pas dire très bonne, fait qui doit nous réjouir, en contradiction avec ceux qui affirment que notre réputation n'est plus celle que nous souhaitons, dans nos milieux dirigeants. Bonne chez les masses pour laquelle la Suisse est un cliché.

Bonne auprès de la jeunesse qui exerce

son droit de cité.

Elle est moins bonne dans les pays dont nous avons beaucoup d'immigrés : Italie, Espagne.

En conclusion, il faut constater que les composants positifs de l'image de la Suisse sont les suivants :

Positif : qualité de notre pays pacifique et neutre, paradis du tourisme.

Négatif : notre pays est celui du matérialisme, du secret bancaire, qui a donné le plus tard possible le droit de vote aux femmes, sans fantaisie, traitement négatif infligé à la population étrangère de chez nous.

Il est donc apparu clairement qu'il était nécessaire d'établir une collaboration entre les différents organismes afin de donner une image de marque positive de notre pays. Cette Commission d'étude deviendra probablement un organisme permanent. Actuellement un projet de loi est à l'étude devant les Chambres qui seraient en quelque sorte la charte de cette Commission. Elle recevra vraisemblablement un crédit relativement modeste destiné à l'image de marque à l'étranger. Prochainement le message sera publié ; en septembre et décembre les Chambres examineront les projets du Gouvernement ».

L'O.S.E.G.

Un long débat devait suivre sur l'O.S.E.G. Sa structuration, son plan de travail, etc... et qui devait se terminer par une résolution adoptée par l'ensemble des délégués dont voici le texte :

l'Union des Suisses de France apprend avec surprise et quelque regret que l'O.S.E.G., organisme semi-public autonome, n'a pas prévu un montant pour une action de propagande quelconque en France au cours de cette année 1975. Après un large débat, l'Union des Suisses résidant en France demande à la Commission des Suisses de l'étranger d'attirer l'attention de l'O.S.E.G. sur le danger d'abandonner un marché d'importance vitale pour la Suisse, tel que celui de la France, pendant une année complète ».

Admission de nouvelles sociétés.

Deux nouvelles sociétés ont été admises au sein de l'U.S.F. : l'Amicale des Suisses de Corse et l'Amicale des Suisses de l'Eure.

Congrès des Suisses de l'étranger à Bâle.

M. M. Ney évoque ce Congrès qui aura lieu du 29 au 31 août à Bâle et dont le thème principal est : « Les Suisses de l'étranger, ambassadeurs de la culture ».

Puis, M. M. Gehrig nous fit part du départ de M. le Consul général Cuttat, de Lyon et de M. Joseph, consul de Suisse à Lille tout en leur exprimant notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait pour les Suisses de France.

Discours de clôture de M. L. Guisan.

M. L. Guisan devait conclure brillamment en déclarant :

« Les Suisses sont des individualistes dispersés.

La Suisse n'est plus un pays miracle, elle redevient un pays normal. C'est un élément qui renforce actuellement notre attachement au pays. Vous devrez donc témoigner des efforts qu'il y aura à faire et c'est en devant faire que la Suisse peut se maintenir ».

Notre ambassadeur, M. P. Dupont adressa ensuite tous ses remerciements aux organisateurs, en reconnaissant une fois de plus l'utilité de ces Congrès qui n'est plus à démontrer et qui nous offrent la possibilité d'exposer nos problèmes.

Congrès 1976 dit de travail.

Il aura lieu à Paris, salle Porte de la Suisse, O.N.S.T. une seule journée lui étant consacrée.

M. Marcel Gehrig, président de l'Union des Suisses de France, tout en remerciant chacun, déclara clos ce 17^e Congrès de l'U.S.F.

Partie récréative.

Une brillante réception, donnée par le Maire de Nancy, M. Martin eut lieu dans les salons de l'hôtel de ville, là où le soir, devait avoir lieu les festivités du centenaire de la Société France-Suisse, en présence de toutes les personnalités et délégués ayant assisté à ce Congrès. Le dimanche, merveilleuse promenade dans la campagne de Lorraine avec arrêt à la montagne de Barbes et au « Petit Versailles » Lunéville.

Nelly Silvagni-Schenk

HOPITAL SUISSE DE PARIS

recherche une surveillante de nationalité suisse pour service de médecine interne, de préférence diplômée de l'Ecole Supérieure de la Croix-Rouge suisse ou de l'Ecole des Cadres françaises.

Poste disponible : 1^{er} septembre 75. Salaire élevé. Logement confortable. Deux jours de repos consécutifs par semaine. 40 heures hebdomadaires. 30 jours de congé annuels.

Adresser candidature au directeur de l'Hôpital suisse de Paris, 10, rue Minard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

APPEL

La Rédaction du Messager suisse aimerait que tous ceux et toutes celles qui appartiennent au monde du silence (religieuses et religieux) lui donnent signe de vie afin d'établir le dialogue avec eux tous.

17 bis, quai Voltaire
75007 Paris